

Référence / REC.PU/16

# AVIS D'OCTROI

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population

Que la suspension introduite par le Fonctionnaire délégué est levée dans le permis d'urbanisme :

demandeur : M et Mme Wauthier – Poncelet

Situation : chemin de Marfontaine, 13, Massul

Décision : octroi par arrêté ministériel sur permis d'urbanisme ayant pour objet la construction d'une habitation.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous (061/27.50.94) à l'Administration communale de Neufchâteau chaque jour ouvrable de 9 h. À 12 h. du 13.12.2021 au 04.01.2022 ;  
Le dossier peut être consulté le 21.12.2021 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement.  
(Service Urbanisme : 061.27.50.94 la veille au maximum)

**Jean-Yves Duthoit**

Directeur Général

Pour le bourgmestre,  
L'échevin délégué,  
(art.L7132-4 CDLD)

pour le Bourgmestre,

Le 1er Echevin délégué